REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES SCIENCES AVIAIRES DE L'UNIVERSITE DE LOME (CERSA)

RAPPORT SUR L'EVALUATION DU CONTROLE INTERNE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

VERSION DEFINITIVE

AVRIL 2018



Bureau d'Audit et de Gestion des Entreprises

Audit & Expertise Comptable, Commissariat aux Comptes, Conseil en Organisation, Conseil Juridique & Fiscal, Etudes Economiques & Financières, Restructuration Gestion des Ressources Humaines, Recrutement & Formation 03 B.P. 30905 Lomé 03 Tél. (228) 22 51 65 38 / 22 35 58 81 Fax: 22 51 50 48

E-mail: bagesarl@bagesarl.com / Site web: www.bagesarl.com





Bureau d'Audit et de Gestion des Entreprises

Audit & Expertise Comptable, Commissariat aux Comptes, Conseil en Organisation, Conseil Juridique & Fiscal, Etudes Economiques & Financières, Restructuration Gestion des Ressources Humaines, Recrutement & Formation 03 B.P: 30905 Lomé 03 Tél. (228) 22 51 65 38 / 22 35 58 81 Fax: 22 51 50 48 E-mail: bagesarl@bagesarl.com / Site web: www.bagesarl.com



www.tiagnet.com

Identification fiscale: 1000172620

N/Réf. : 237/BAGE/DG/18

V/Réf.:

Monsieur le Directeur du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires de l'Université de Lomé (CERSA)

Tél: 22 40 60 58 Lomé - Togo

Objet : Rapport sur le Contrôle interne

Monsieur le Directeur.

Dans le cadre de notre mission d'audit des comptes du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires de l'Université de Lomé (CERSA) pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, nous avons, en conformité avec les normes professionnelles applicables au Togo, procédé à une étude et à une évaluation du système de contrôle interne ainsi que des procédures comptables et administratives en vigueur.

Le contrôle interne remplit deux (02) objectifs essentiels, le premier est de fournir une assurance raisonnable mais non absolue quant à la protection du patrimoine contre toute perte due à une utilisation ou aliénation non autorisée, le deuxième étant d'assurer la fiabilité des registres comptables pour la préparation des états financiers et la tenue comptable des actifs. Ce concept d'assurance raisonnable reconnaît que le coût d'un système de contrôle interne et des procédures comptables et administratives ne doit pas excéder les bénéfices qui en découlent. Ce concept reconnaît également que l'évaluation de ces facteurs exige nécessairement l'estimation et le jugement de la direction.

L'évaluation que nous avons effectuée du système de contrôle interne ainsi que des procédures comptables et administratives en vigueur au niveau du CERSA a été indispensable à la bonne conduite de notre mission, car elle nous a permis :

- de juger de la fiabilité du système de contrôle interne et des procédures comptables et de déterminer ainsi la nature, le calendrier et l'étendue des autres procédures de vérifications nécessaires pour la formulation de notre opinion sur les états financiers, et ;
- de nous aider dans la planification et l'accomplissement de notre examen des états financiers.

Notre évaluation du système de contrôle interne et des procédures comptables, dans le cadre de notre examen des comptes, est effectuée sur la base de sondages sélectifs du système comptable et des informations afférentes et ne détecte pas nécessairement toutes les faiblesses du système. Elle a néanmoins mis en évidence certaines situations qui, à notre avis, sont susceptibles d'être améliorées et pour lesquelles nous formulons des recommandations.

Les points soulevés ainsi que les recommandations ont été discutés avec les responsables du CERSA.

Notre rapport comprend trois (03) parties:

- la première partie présente le cadre des activités du CERSA;
- la seconde partie porte sur les nouvelles faiblesses identifiées et les recommandations formulées ;
- la troisième partie porte sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission d'audit précédente.

Nos travaux n'ont pas la prétention d'identifier toutes les faiblesses qu'une étude spécifique pourrait relever.

Nous tenons à remercier la Direction et le personnel de CERSA pour l'accueil et l'esprit de coopération qu'ils nous ont réservés au cours de notre intervention et nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez bien obtenir sur le contenu de ce rapport.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Lomé, le 16 avril 2018.

L'Associé-Gérant,

Djilanta D. DJETABA

Expert-comptable Diplômé Commissaire aux comptes

Sommaire

| 1. | CADRE DES ACTIVITES DU CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES SCIENCES AVIAIRES | , |
|------|-------------------------------------------------------------------------------|-----|
| | DE L'UNIVERSITE DE LOME | 4 |
| II. | NOUVELLES FAIBLESSES IDENTIFIEES ET RECOMMANDATIONS FORMULEES | 6 |
| III. | SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES | . 8 |

I.CADRE DES ACTIVITES DU CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES SCIENCES AVIAIRES DE L'UNIVERSITE DE LOME

I. CADRE DES ACTIVITES DU CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES SCIENCES AVIAIRES DE L'UNIVERSITE DE LOME

Dans le cadre de la mise en place des Centres d'Excellence Africains (CEA) initiée par la Banque Mondiale pour combler les besoins de compétence et de connaissance en sciences et technologies en Afrique de l'ouest et du centre, le gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement sous forme de prêt de 8 millions de dollars US soit environ 4 milliards de FCFA pour la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires de l'Université de Lomé.

Les bénéficiaires de ce financement sont les doctorants, les étudiants en master, les professionnels de la filière avicole, les enseignants chercheurs et le secteur privé industriel.

A. Objectifs du CERSA

1. Objectif de développement

L'objectif de développement du CERSA est de développer et améliorer la création de capacités dans le secteur avicole en Afrique subsaharienne afin de consolider la sécurité alimentaire et le développement agricole. Le projet vise également le développement du partenariat avec le secteur privé.

2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont de trois (03) ordres :

- Promouvoir l'excellence dans l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, la recherchedéveloppement et l'appui conseil et une valorisation des acquis dans la filière avicole.
- Produire des diplômés qualifiés et des innovations permettant de répondre aux défis de développement régional spécifiques de la filière avicole.
- Renforcer la collaboration entre les parties prenantes en sciences aviaires avec un accent sur l'appui conseil des opérateurs.

B. Les composantes du projet

Le projet s'articule autour de cinq (05) composantes :

Composante 1 : Excellence dans la gouvernance et le fonctionnement ;

Composante 2 : Excellence dans l'éducation et la formation ;

Composante 3 : Excellence dans la recherche ;

Composante 4 : Impact de développement ;

Composante 5 : Renforcement des infrastructures pédagogiques et de recherche.

II. NOUVELLES FAIBLESSES IDENTIFIEES ET RECOMMANDATIONS FORMULEES

FAIBLESSES IDENTIFIEES ET RECOMMANDATIONS FORMULEES

INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

| REF | DESCRIPTION DE LA FAIBLESSE | RISQUES/IMPACTS | RECOMMANDATIONS |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Les ressources générées par la vente des produits avicoles sont justifiées par des reçus de paiement et des bordereaux de versement d'espèces à la banque. Au cours de nos travaux, nous n'avons pas obtenu les souches des reçus de paiements délivrés pour nous assurer de l'exhaustivité des reçus soumis à notre revue et donc de l'exhaustivité des ressources générées. CERSA nous a expliqué que les reçus de paiement sont à deux feuillets, l'original est remis aux clients et la souche sert de justificatif à la comptabilité. | Risque faible Difficulté à suivre la chronologie des ventes des produits avicoles en l'absence des souches des reçus. | Nous recommandons au CERSA d'avoir un carnet de reçus prénumérotés avec trois feuillets (1 original pour le client, 1 pour la comptabilité, et une souche). Les souches doivent être conservées pour les éventuelles vérifications de cohérence. |

COMMENTAIRE DU CERSA

Les reçus de paiement sont à deux feuillets, l'original est remis aux clients et la souche sert de justificatif à la comptabilité. La direction du CERSA prendra les dispositions pour avoir les carnets de reçus à trois feuillets dès l'épuisement des carnets disponibles.

III. SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

Le rapport précédent sur l'évaluation du contrôle interne avait fait ressortir des faiblesses pour lesquelles des recommandations avaient été formulées. Le tableau suivant fait ressortir le niveau de mise en application de ces recommandations par le CERSA en 2017.

| REF | FAIBLESSES | RECOMMANDATIONS | MISE EN APPLICATION | | | | |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|
| SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT 2015 | | | | | | | |
| 1 | Faiblesse N°1 Le manuel de gestion financière du CERSA ne couvre pas tous les cycles. Pour exemple nous pouvons citer le cycle de la gestion administrative. Il ne définit non plus le seuil d'alimentation de la caisse, le plafond de caisse | Mettre à jour le manuel de procédures qui couvre tous les cycles de gestion afin de permettre un meilleur fonctionnement de CERSA | NON MISE EN ŒUVRE Le manuel de Gestion Financière de CERSA n'est pas mis à jour. | | | | |
| 2 | Faiblesse N°5 Le CERSA n'a pas réalisé les inventaires mensuels de caisse. Seul le PV d'inventaire de caisse au 31/12/2015 est disponible. | Réaliser les inventaires mensuels et inopinés de caisse. Ces inventaires doivent être sanctionnés par des PV signés par la caissière, le Spécialiste en Gestion Financière et visé par le Directeur. | MISE EN ŒUVRE Le CERSA a réalisé des inventaires de caisse pour tous les mois de l'exercice 2017. Ces PV de caisse sont également visés par le Directeur. | | | | |
| | SUIVI DES RECO | DMMANDATIONS DE L'AUDIT 201 | 16 | | | | |
| 3 | Faiblesse N°1 Les fournisseurs BEYOND PRODUCTIONS (acquisition de Film Human Stories), ETBB, AGENCE COM, ALL D, ETS L'IMPECCABLE, MICROLINK, Quality Corporate auxquels CERSA a fait appel dans le cadre de ses acquisitions de biens et services ne figurent pas dans la base de données des fournisseurs. | Nous recommandons au CERSA de consulter autant que possible les fournisseurs qui figurent sur la liste des fournisseurs approuvés par une commission spéciale. En cas de nécessité de recours à d'autres fournisseurs, recueillir l'accord de commission spéciale. | MISE EN ŒUVRE PARTIELLE CERSA a fait la mise à jour de sa base de données des fournisseurs mais à tout de même consulter d'autres fournisseurs au cours de l'exercice 2017 qui ne font pas partie de cette base. Exemple : BEYOND Production, HORIZON TECH et de CAP. | | | | |
| 4 | Faiblesse N°2 Le CERSA ne joint pas les copies des billets d'avion achetés à la liasse des pièces comptables. Par ailleurs, les états d'intervention de cours ne sont pas joints aux justificatifs d'hébergement des professeurs. | Nous recommandons au CERSA de joindre les copies des billets d'avion ainsi que les états d'intervention de cours à la liasse des pièces comptables jointes aux fiches d'imputation. | MISE EN ŒUVRE Les billets d'avion sont joints à la liasse des pièces justificatives selon nos recommandations. | | | | |

| REF | FAIBLESSES | RECOMMANDATIONS | MISE EN APPLICATION |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5 | Faiblesse N°3 Nous avons relevé que les reçus émis par la SALT pour le stationnement au parking de l'aéroport ne sont pas au nom du CERSA alors que ces frais sont payés par celui-ci. Exemple: les pièces 1610015 et 1610019 des 08 et 11 octobre 2016. | Nous recommandons au CERSA de veiller à ce que les reçus de payement soient validés par une personne habilitée avant tout remboursement, pour ce qui concerne les frais de parking, | MISE EN ŒUVRE Les reçus émis par la SALT au cours de l'exercice 2017 sont visés par le spécialiste en gestion financière du CERSA avant remboursement. |
| 6 | Eaiblesse N°4 Le CERSA comptabilise au débit du compte 4091 les avances faites pour les achats de carburant, par le crédit du compte banque (ex pièce ACH1611001). A la livraison et réception de la facture définitive, le CERSA débite le compte de charge par le crédit du compte 4091. Certes le compte 4091 est soldé mais sa contrepartie a été aussi bien le compte de trésorerie que le compte de charge. La comptabilisation de l'achat au crédit d'un compte de fournisseur avances versées (4091) n'est pas logique, car le compte 4091 retrace une créance et non une dette qui est constaté à la réception d'une facture. | Nous recommandons au CERSA de veiller à la bonne utilisation des comptes conformément à son manuel de gestion financière | MISE EN ŒUVRE Nous n'avons plus constaté au cours de nos travaux des comptes de l'exercice 2017, ce manquement dans la comptabilisation des avances versées. |

<u>Synthèse</u>: Six (06) recommandations formulées au cours de nos audits précédents ont fait l'objet de suivi au cours de nos travaux sur l'exercice 2017. Sur ces six (06) recommandations, quatre (04) sont totalement mises en œuvre, une (01) non mise en œuvre, une (01) est partiellement mise en œuvre.

Nous recommandons au CERSA de prendre toutes les dispositions pour une mise en œuvre effective de toutes les recommandations formulées. Ceci contribuera à une meilleure gestion comptable et financière.